

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du samedi 06 août 2022

Date de la convocation: 03/08/2022

Membres en
exercice :

*L'an deux mille vingt-deux et le six août l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : 8

Votants: 13

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence
HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Thomas
HOURLIER par Laurence HOURLIER, Barbara LOUCHARTE par
Annick IENZER, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT

Absents:

**DEMANDE D'EVOLUTION DU PLUi EN VUE DE LA CREATION D'UN COIN
PÊCHE-FAMILLE - (D 2022 074)**

Le Maire explique au Conseil municipal que la création d'un coin pêche-famille sur une partie de la parcelle AE6 entre Yonne et canal du Nivernais dans le prolongement de la parcelle AB49 nécessite un changement de zonage, le zonage actuel (N) n'autorisant pas la création des aménagements tels qu'ils figurent dans le projet. Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) est l'autorité compétente en matière d'urbanisme et propose au Conseil municipal de solliciter la CCAVM pour engager une procédure de révision du PLUi à la fin de changer le zonage des deux parcelles de façon à permettre la réalisation du projet.

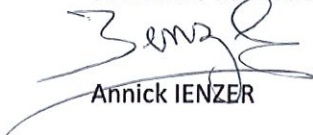
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de solliciter la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan pour une évolution du PLUi visant à modifier le zonage des parcelles AE6 et AB49 sur le territoire de la Commune à la fin de permettre les aménagements requis par l'implantation d'un coin pêche-famille,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance


Annick IENZER

Le Maire


Olivier MAGUET

